

Département du Var

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de TOULON

-----  
Canton de ST CYR SUR MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2021-05

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13  
Présents 9  
Exprimés : 10  
dont 1 représenté

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER  
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous  
la présidence de Monsieur le Président

### OBJET :

**Etaient présents** : M BAIXE

MMES COURTIER – DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –  
SAMAT - TROGNO

### COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

**Etaient excusées** : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI  
Mmes ALIMI – SCARSO

**Assistent** : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.  
Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

En application des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président expose au Conseil d'Administration les conditions d'exécution du Budget du C.C.A.S., exercice 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ayant quitté la séance, le Conseil d'Administration procède à la désignation de la Présidente de séance en la personne de Mme Pascale GUIROU.

La Présidente de séance soumet ensuite au Conseil d'Administration le Compte Administratif 2020 du C.C.A.S. de Saint-Cyr-sur-Mer.

Il s'élève à la section de **Fonctionnement** à la somme de 716 509,80 € en **recettes** et à celle de 668 387,25 € en **dépenses**, laissant ainsi un excédent de fonctionnement de 48 122,55 €, lequel ajouté au résultat reporté N-1 laisse apparaître un **excédent de fonctionnement de clôture de 105 079,94 €**.

A la section d'**Investissement**, il s'élève à la somme de 23 144,77 € en **recettes** et à celle de 5 536,88 € en **dépenses**, laissant ainsi un excédent d'investissement de 8 571,88 €, lequel ajouté au résultat reporté N-1 laisse apparaître un **excédent d'investissement de clôture de 17 607,89 €**.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et après avoir discuté le compte article par article, en comparaison avec le Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Donne son approbation unanime au Compte Administratif ainsi présenté.

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme

**Par délégation,  
La Vice-Présidente**

*Signature électronique*

**Pascale GUIROU.**